



DOCUMENT D'OBJECTIFS

Catalogue d'actions

Site Natura 2000

**FR 7200715
DES ZONES HUMIDES
DE L'ANCIEN ETANG
DE LIT-ET-MIXE**



De la définition des actions au catalogue de mesures...

CATALOGUE D' ACTIONS

Le catalogue d'actions présenté ci-après a pour but de répondre aux objectifs généraux et opérationnels préalablement définis. Les actions proposées sont issues d'un travail de concertation avec les membres du COPIL et les acteurs locaux, et **leur mise en œuvre est volontaire**.

Ces actions se présentent sous 3 formes :

- les actions contractuelles
- la Charte Natura 2000
- les actions d'accompagnement.

Les actions contractuelles*

Deux types de contrats existent à l'attention des exploitants agricoles et à l'attention des propriétaires fonciers non exploitants : les Mesures Agri-Environnementales Climatiques (MAEC) et les Contrats Natura 2000.

- **Les Mesures Agri-Environnementales Climatiques (MAEC)** sont destinées aux exploitants agricoles, pour des parcelles incluses dans le site Natura 2000. Le principe de ces mesures est à la fois d'accompagner le changement de pratiques et de maintenir les pratiques favorables à travers le respect d'un cahier des charges spécifique. L'exploitant qui souscrit une mesure agroenvironnementale s'engage ainsi à respecter pendant 5 ans des pratiques particulières en échange d'une rémunération qui vise à compenser les surcoûts et manques à gagner générés par la mise en place de celles-ci.
- **Les contrats Natura 2000 (Contrat N2000)** regroupent les contrats forestiers et les contrats non agricoles non forestiers (dits contrats « ni-ni »), principalement à destination des propriétaires fonciers. Ils permettent de réaliser des mesures de gestion à but non productif sur tous les types de milieux : ouverts, humides, aquatiques, forestiers. Ces contrats ne peuvent être souscrits que sur des parcelles pour lesquelles la présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire est avérée. En fonction du type de contrat mis en œuvre, le montant des indemnités est évalué sur devis ou de façon forfaitaire. Le remboursement intervient après acquittement des factures. Tout contrat est précédé d'un diagnostic préalable dans lequel les modalités du cahier des charges seront précisés et adaptés à la parcelle et aux milieux présents.

La Charte Natura 2000

La Charte contient des engagements de gestion durable valables sur l'ensemble du site (engagements de portée générale) et des engagements spécifiques en fonction des milieux (milieux forestiers, milieux ouverts, cours d'eau ...). Ils ne nécessitent pas d'investissement important de la part du pétitionnaire. La Charte est un outil de reconnaissance des bonnes pratiques en vigueur sur le territoire et ne donne pas lieu à rémunération. Elle est destinée à tous les titulaires de droits sur des terrains inclus dans le site et des usagers y exerçant une activité. Elle est disponible en annexe du DOCOB.

Les actions d'accompagnement (ACC)

Ces actions relèvent des actions d'amélioration des connaissances, de communication ou d'animation proposées dans le cadre du Document d'Objectifs.

* Les outils contractuels ainsi que les rémunérations associées sont évolutifs. Les exemples présentés ci-après correspondent à ceux en vigueur à la date de rédaction du DOCOB.

FICHES ACTIONS

N° de fiche	Action	Priorité	Page
O.1 Préserver des conditions hydrauliques optimales			
1.1	Pratiquer un entretien raisonné du réseau hydrographique	1	p.121
1.2	Maintenir les niveaux d'eau et l'hygromorphie du sol	1	p.122
1.3	Maintenir une qualité d'eau optimale	3	p.123
O.2 Assurer la conservation des milieux ouverts			
2.1	Pratiquer une gestion extensive des plans d'eau	1	p.124
2.2	Maintenir et gérer de façon extensive les prairies et les landes	1	p.125
O.3 Assurer la conservation des milieux forestiers			
3.1	Maintenir et gérer de façon adaptée les boisements feuillus	2	p.126
O.4 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes			
4.1	Mettre en œuvre des opérations de limitation des espèces invasives	2	p.127
O.5 Restaurer les habitats naturels et d'espèces			
5.1	Restaurer des milieux ouverts	1	p.128
5.2	Restaurer une dynamique hydraulique fonctionnelle	2	p. 129
5.3	Reconstituer une ripisylve diversifiée	3	p. 130
O.6 Restaurer les continuités écologiques			
6.1	Favoriser la transparence des ouvrages hydrauliques	2	p.131
6.2	Favoriser la libre circulation des mammifères semi-aquatiques au niveau des ouvrages routiers	2	p.132
6.3	Favoriser les mosaïques d'habitats et leurs connexions	3	p.133
O.7 Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire			
7.1	Préciser et mettre à jour la cartographie des habitats naturels	2	p.134
7.2	Assurer le suivi et améliorer les connaissances sur la répartition des espèces	3	p.135
O.8 Informer, sensibiliser et mettre en valeur le site			
8.1	Sensibiliser aux richesses naturelles et aux enjeux Natura 2000	1	p.136
8.2	Limiter l'impact du développement touristique	3	p.137
O.9 Assurer la mise en œuvre du DOCOB			
9.1	Mettre en œuvre le Document d'Objectifs	1	p.138

Action 1.1	PRATIQUER UN ENTRETIEN RAISONNE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE		Priorité 1
Objectifs	Préserver des conditions hydrauliques optimales Cette action vise à favoriser l'entretien raisonné du réseau hydrographique pour lutter contre l'ensablement et permettre l'écoulement naturel des eaux en respectant le profil d'équilibre des cours d'eau et des fossés. Un entretien adapté du réseau hydrographique contribue au bon fonctionnement hydrologique et écologique des cours d'eau et des milieux associés.		
Habitats et espèces visés	<ul style="list-style-type: none"> - Herbiers vivaces des eaux courantes 3260, Végétations annuelles des sédiments alluviaux 3270, Mégaphorbiaies 6430, Aulnaies alluviales 91E0* - Vison d'Europe 1356, Loutre 1355, Cistude 1220, Cordulie à corps fin 1041, Agrion de Mercure 1044, Lamproie de Planer 1096, Lamproie marine 1095, Flûteau nageant 1831 		
Déclinaison de l'action et outils mobilisables			
1.1.1 Entretien différencié des cours d'eau L'entretien différencié des cours d'eau concerne à la fois le lit mineur, les berges et les végétations riveraines (herbiers, ceintures végétales, ripisylves). Les opérations d'entretien doivent être, autant que possible, réalisées avec du matériel adapté et hors périodes sensibles pour la flore et la faune présentes. Elles doivent permettre l'écoulement et respecter le profil d'équilibre du cours d'eau, la stabilité des berges et la végétation. <i>(Action pouvant relever de la Loi sur l'Eau)</i>			
<i>Contrat N2000</i>	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonnée des embâcles Montant indicatif : « Régénération des souches » 0.15€/ml, « Entretien de la végétation » 0.30€/ml, « Exportation des produits » 0.10€/ml		
1.1.2 Entretien différencié des fossés et canaux L'entretien différencié des fossés et des canaux doit être, autant que possible, réalisé avec du matériel adapté, hors périodes sensibles pour la flore et la faune présentes. Les opérations d'entretien doivent permettre l'écoulement et respecter le profil historique, la stabilité des berges et la végétation.			
<i>Contrat N2000</i>	Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides Montant indicatif : 2.5€/ml		
<i>MAEC</i>	Entretien des fossés et des canaux Montant indicatif : à évaluer avec le nouveau dispositif 2014-2020		
1.1.3 Sensibilisation et promotion de l'entretien différencié du réseau hydrographique Afin de sensibiliser les gestionnaires de cours d'eau et de fossés aux techniques et préconisations d'intervention pour un entretien différencié, favorable au bon fonctionnement écologique, des actions de communication et de formation pourront être menées.			
<i>Charte</i>	E_COU_1, E_COU_2, E_COU_3, E_COU_4		
<i>ACC</i>	Formation, outils de communication (guide d'entretien, code de bonnes pratiques ...)		
Indicateurs de suivi			
Linéaire de cours d'eau et fossés engagé, Nombre d'actions de communication ciblées, Nombre de charte signée			

Fossé entretenu sur Saint Julien en Born



Action 1.2	MAINTENIR LES NIVEAUX D'EAU ET L'HYGROMORPHIE DU SOL	Priorité 1
Objectifs	Préserver des conditions hydrauliques optimales Cette action vise à conserver une bonne gestion des niveaux d'eau et un maintien de conditions hydrauliques et hydrologiques indispensables au bon état de conservation de la plupart des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site.	
Habitats et espèces visés	<ul style="list-style-type: none"> - Végétations herbacées vivaces des dunes 2110, Forêts dunales à Pin maritime 2180, Roselières et cariçaies dunaires 2190, Galeries riveraines à Tamaris 92D0, Gazons amphibies vivaces 3110, Gazons amphibies annuels 3130, Herbiers amphibies à characées 3140, Herbiers des eaux dormantes 3150, Herbiers à Millepertuis et Potamot 3160, Herbiers vivaces des eaux courantes 3260, Végétations annuelles des sédiments alluviaux 3270, Landes humides 4020*, Prairies acidiphiles 6230*, Prairies à Molinie 6410, Mégaphorbiaies 6430, Chênaies pédonculés à Molinie 9190, Aulnaies alluviales 91E0* - Toutes les espèces : Cordulie à corps fin 1041, Agrion de Mercure 1044, Damier de la Succise 1065, Fadet des laïches 1071, Lamproie de Planer 1096, Lamproie marine 1095, Cistude d'Europe 1220, Vison d'Europe 1356, Loutre 1355, Flûteau nageant 1831 	
Déclinaison de l'action et outils mobilisables		
1.2.1 Gestion et aménagement des ouvrages hydrauliques		
Il s'agit de procéder à un contrôle des niveaux d'eau par la manipulation et la surveillance des ouvrages de petites hydrauliques rurales (vannes, batardeaux, clapets, buses, seuils ...), et/ou des opérations d'entretien et d'aménagement de ces ouvrages.		
<i>Contrat N2000</i>	Gestion et restauration des ouvrages de petites hydrauliques Montant indicatif : sur devis	
<i>Charte</i>	E_MOT_1, E_COU_4, E_ETG_3	
1.2.2 Reconnexion des annexes hydrauliques		
Certains bras morts ou annexes hydrauliques peuvent être isolés du chenal actif pendant l'étiage et ne plus être alimentés que par les relations avec les nappes. Afin de les reconnecter au réseau hydrographique, des travaux de restauration du fonctionnement hydrique et d'aménagement pour le soutien des niveaux d'eau pourront être menés.		
<i>Contrat N2000</i>	Restauration et aménagement des annexes hydrauliques Montant indicatif : sur devis	
Indicateurs de suivi		
Nombre d'ouvrages aménagés ou gérés de façon adaptée, Nombre d'annexes reconnectées, Nombre de contrats signés		

Entretien d'un ouvrage hydraulique dans les Barthes de l'Adour



Exemple de reconnexion d'un bras mort sur le site Natura 2000 de la Midouze



Action 1.3	MAINTENIR UNE QUALITE D'EAU OPTIMALE	Priorité 3
Objectifs	<p>Préserver des conditions hydrauliques optimales La qualité de l'eau conditionne le bon fonctionnement des écosystèmes et des activités humaines. Afin d'agir efficacement sur la qualité de l'eau, il est indispensable de travailler à l'échelle du bassin versant et de prendre en compte cette problématique dans les différents projets d'aménagements et programmes de politiques publiques mis en œuvre sur le territoire.</p>	
Habitats et espèces visés	<ul style="list-style-type: none"> - Végétations herbacées vivaces des dunes 2110, Forêts dunales à Pin maritime 2180, Roselières et cariçaies dunaires 2190, Galeries riveraines à Tamaris 92D0, Gazons amphibies vivaces 3110, Gazons amphibies annuels 3130, Herbiers amphibies à characées 3140, Herbiers des eaux dormantes 3150, Herbiers à Millepertuis et Potamot 3160, Herbiers vivaces des eaux courantes 3260, Végétations annuelles des sédiments alluviaux 3270, Landes humides 4020*, Prairies acidiphiles 6230*, Prairies à Molinie 6410, Mégaphorbiaies 6430, Chênaies pédonculés à Molinie 9190, Aulnaies alluviales 91E0* - Toutes les espèces : Cordulie à corps fin 1041, Agrion de Mercure 1044, Damier de la Succise 1065, Fadet des laïches 1071, Lamproie de Planer 1096, Lamproie marine 1095, Cistude d'Europe 1220, Vison d'Europe 1356, Loutre 1355, Flûteau nageant 1831 	
Déclinaison de l'action et outils mobilisables		
<p>1.3.1 Gestion adaptée des ilots agricoles A l'échelle du site Natura 2000, il est possible d'agir ponctuellement sur la qualité de l'eau en favorisant une gestion raisonnée des parcelles agricoles, notamment à travers la limitation de la fertilisation et la réduction progressive voire la suppression des traitements phytosanitaires.</p>		
<i>MAEC</i>	Limitation de la fertilisation et des traitements phytosanitaires Montant indicatif : à évaluer avec le nouveau dispositif 2014-2020	
<i>Charte</i>	E_DPG_2	
<p>Indicateurs de suivi Surface engagée, Nombre de charte signée</p>		



Plan d'eau eutrophisé sur la commune de Mézos

Action 2.1	PRATIQUER UNE GESTION EXTENSIVE DES PLANS D'EAU	Priorité 1
Objectifs	Assurer la conservation des milieux ouverts Les étangs et les ceintures de végétations associés abritent une riche biodiversité et font partie des milieux sensibles qu'il est important de maintenir en bon état de conservation à l'échelle du site. Cette action vise à préserver ces milieux et à les entretenir de façon adaptée afin d'assurer leur pérennité et le maintien de leurs fonctionnalités écologiques.	
Habitats et espèces visés	<ul style="list-style-type: none"> - Gazons amphibies vivaces 3110, Gazons amphibies annuels 3130, Herbiers amphibies à characées 3140, Herbiers des eaux dormantes 3150, Herbiers à Millepertuis et Potamot 3160, Mégaphorbiaies 6430 - Flûteau nageant 1831, Cistude 1220, Vison d'Europe 1356, Loutre 1355 	
Déclinaison de l'action et outils mobilisables		
2.1.1 Gestion extensive des plans d'eau et de leurs ceintures végétales La gestion extensive des lacs, des étangs ou des mares correspond à une gestion adaptée du milieu vis-à-vis de la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire. Il s'agit de maintenir une zone de tranquillité et des solariums pour les Cistudes, conserver les boisements de berges, limiter le piétinement et les interventions mécaniques à proximité immédiate, entretenir la végétation aquatique par faucardage, effectuer des opérations de curage et de vidange encadré si nécessaire ...		
<i>Contrat N2000</i>	Chantier ou aménagement de lutte contre l'envasement des étangs lacs et plans d'eau Montant indicatif : sur devis	
	Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles Montant indicatif : sur devis	
	Gestion et restauration des ouvrages de petites hydrauliques Montant indicatif: sur devis	
	Restauration et aménagement des annexes hydrauliques Montant indicatif : sur devis	
Charte	E_ETG_1, E_ETG_2, E_ETG_3, E_ETG_4, E_ETG_5, E_LOI_5	
ACC	Formation, outils de communication	
Indicateurs de suivi Nombre de plans d'eau entretenus/aménagés, Nombre de charte signée		



Ouvrage hydraulique sur Saint Julien en Born

Action 2.2	MAINTENIR ET GERER DE FACON EXTENSIVE LES PRAIRIES ET LES LANDES	Priorité 1
Objectifs	Assurer la conservation des milieux ouverts Cette action vise à la mise en œuvre d'une gestion par fauche ou pâturage extensif des prairies et des landes afin de maintenir les milieux ouverts et de favoriser les mosaïques végétales et la biodiversité associée.	
Habitats et espèces visés	<ul style="list-style-type: none"> - Pelouses acidiphiles 6230*, Prairies à Molinie 6410, Landes humides 4020*, Landes sèches 4030 - Fadet des laïches 1071, Damier de la Succise 1065, Agrion de Mercure 1044, Vison d'Europe 1356 	
Déclinaison de l'action et outils mobilisables		
2.2.1 Gestion mécanique des prairies et des landes Il s'agit de maintenir les surfaces de prairies et de landes existantes dans un état de conservation favorable pour la faune et la flore en les entretenant de façon mécanique suivant un cahier des charges spécifique (périodes d'intervention, baisse de la fertilisation ...)		
<i>MAEC</i>	Gestion extensive des prairies par fauche Montant indicatif : à évaluer avec le nouveau dispositif 2014-2020	
<i>Contrat N2000</i>	Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts Montant indicatif : « Fauche et andainage » 300€/ha (méca) 1450€/ha (manuelle) ; « Exportation » 135€/ha ; « Conditionnement » 50€/ha	
	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger Montant indicatif : « Débroussaillage » 300€/ha (méca) 600€/ha (manuel) ; « Bucheronnage » 150€/ha ; « Exportation » 250€/ha	
<i>Charte</i>	E_MOT_1	
2.2.2 Gestion pastorale des prairies et des landes Il s'agit de maintenir les surfaces de prairies et de landes existantes dans un état de conservation favorable pour la faune et la flore en les entretenant par une action de pâturage suivant un cahier des charges spécifique (taux de chargement, période d'intervention, baisse de la fertilisation ...)		
<i>MAEC</i>	Gestion extensive des prairies par pâturage Montant indicatif : à évaluer avec le nouveau dispositif 2014-2020	
<i>Contrat N2000»</i>	Gestion pastorale dans le cadre d'un projet de génie écologique Montant indicatif : « Entretien des équipements pastoraux » 45€/ha/an ; « Suivi du troupeau » 100 à 300€/ha/an (en fonction du degré de surveillance) ; « Transport des animaux » 30€/100km ; « Fauche des refus » 135€/ha/an ; « Exportation des produits » 70€/ha/an	
	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique Montant indicatif : « Achat et pose d'une clôture » 6.5€/ml ; « Râtelier » 310€ ; « Abreuvoir » 260€ ; « Abri bois » 840€ ...	
<i>Charte</i>	E_MOT_1, E_MOT_2	
Indicateurs de suivi Surface de prairies et de landes gérées de façon extensive, Nombre de charte signée		



Prairie sous contrat MAE sur le site des Barthes de l'Adour

Action 3.1	MAINTENIR ET GERER DE FACON ADAPTEE LES BOISEMENTS FEUILLUS	Priorité 2
Objectifs	Assurer la conservation des milieux forestiers Cette action vise à la mise en œuvre d'opérations de gestion adaptées sur les boisements feuillus présents en bordure de cours d'eau afin de maintenir ces milieux et le biodiversité associée.	
Habitats et espèces visés	<ul style="list-style-type: none"> - Chênaies pédonculés à Molinie 9190, Aulnaies alluviales 91E0*, Chênaies à Chêne tauzin 9230 - Vison d'Europe 1356, Loutre 1355, Cistude 1220, Cordulie à corps fin 1041 	
Déclinaison de l'action et outils mobilisables		
3.1.1 Gestion adaptée des boisements feuillus		
Il s'agit de préserver les boisements feuillus existants de la destruction (pas de défrichage, de substitution par des essences non indigènes ...) et de prendre certaines précautions lors des opérations d'entretien dans le but de limiter le dérangement et de favoriser le développement d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire :		
<ul style="list-style-type: none"> - protection des berges - intervention si possible sur sol portant, hors périodes sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire (à définir lors du diagnostic préalable) - éclaircie, taille ou élagage des arbres avec du matériel adapté - maintien d'arbres sénescents 		
<i>Contrat N2000</i>	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles Montant indicatif : sur devis	
	Mise en œuvre de régénérations dirigées Montant indicatif : sur devis	
	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents Montant indicatif : 80 à 220€/arbres (selon l'essence)	
<i>Charte</i>	E_FOR_1, E_FOR_2, E_FOR_3, E_FOR_4, E_FOR_5	
<i>ACC</i>	Formation, outils de communication	
Indicateurs de suivi Nombre de contrat et de charte signés		



Panneau indiquant les arbres conservés (en arrière plan) lors d'une coupe de chêne

Action 4.1	METTRE EN ŒUVRE DES OPERATIONS DE LIMITATION DES ESPECES INVASIVES	Priorité 2
Objectifs	<p>Lutter contre les espèces exotiques envahissantes Cette action vise à mettre en œuvre une stratégie de lutte contre les espèces invasives animales ou végétales, et à sensibiliser l'ensemble des usagers vis-à-vis de cette problématique. Sont particulièrement concernés : la jussie, le myriophylle du Brésil, le lagarosiphon, le baccharis, les écrevisses américaines, le vison d'Amérique, la tortue de Floride, le ragondin...</p>	
Habitats et espèces visés	<ul style="list-style-type: none"> - Végétations herbacées vivaces des dunes 2110, Forêts dunales à Pin maritime 2180, Roselières et cariçales dunaires 2190, Galeries riveraines à Tamaris 92D0, Gazons amphibies vivaces 3110, Gazons amphibies annuels 3130, Herbiers amphibies à characées 3140, Herbiers des eaux dormantes 3150, Herbiers à Millepertuis et Potamot 3160, Herbiers vivaces des eaux courantes 3260, Végétations annuelles des sédiments alluviaux 3270 - Vison d'Europe 1356, Cistude 1220, Flûteau nageant 1831 	
Déclinaison de l'action et outils mobilisables		
<p>4.1.1 Limitation des espèces invasives Il s'agit de mener des opérations de destruction (ex : arrachage) ou de limitation (ex : barrage flottant) des espèces invasives, animales ou végétales, de façon spécifique et ciblée sur certains secteurs prioritaires préalablement définis. Les moyens de lutte et des modalités d'intervention seront adaptés à l'espèce visée et à ses caractéristiques propres.</p>		
<i>Contrat N2000</i>	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable Montant indicatif : sur devis	
<p>4.1.2 Sensibilisation à la problématiques des espèces invasives Cette action vise à communiquer auprès de l'ensemble des usagers du territoire sur la problématique des espèces invasives afin de provoquer une prise de conscience collective des menaces liées à leur développement et de mettre en place des mesures de suivi.</p>		
<i>Charte</i>	E_DPG_3, E_LOI_5	
<i>ACC</i>	Formation, outils de communication	
<p>Indicateurs de suivi Nombre de chantiers de limitation d'espèces invasives réalisés, Nombre de charte signée, Nombre d'actions de communication</p>		



Arrachage manuel de jussie sur Tercis le Bains

Action 5.1	RESTAURER DES MILIEUX OUVERTS *	Priorité 1
Objectifs	Restaurer des habitats naturels et d'espèces Cette action vise à restaurer des habitats naturels ouverts favorables pour les espèces d'intérêt communautaire et d'en assurer une gestion mécanique ou comme parcours de pâture	
Habitats et espèces visés	<ul style="list-style-type: none"> - Pelouses acidiphiles 6230*, Prairies à Molinie 6410, Landes humides 4020*, Landes sèches 4030 - Fadet des laïches 1071, Damier de la Succise 1065, Agrion de Mercure 1044, Vison d'Europe 1356 	
Déclinaison de l'action et outils mobilisables		
5.1.1 Restauration de prairies, de pelouses ou de landes		
Il s'agit de remettre en état des milieux ouverts « abandonnés » qui serait dans une dynamique de fermeture, principalement par des actions de gyrobroyage ou de débroussaillage mécanique ou manuel, hors périodes sensibles pour la faune et la flore.		
<i>MAEC</i>	Ouverture d'un milieu en déprise et entretien par fauche ou par pâturage Montant indicatif : à évaluer avec le nouveau dispositif 2014-2020	
	Reconversion de terres arables en prairies naturelles Montant indicatif : à évaluer avec le nouveau dispositif 2014-2020	
<i>Contrat N2000</i>	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage Montant indicatif : « Débroussaillage » 300€/ha (méca) 600€/ha (manuel) ; « Bucheronnage » 350€/ha ; « Elimination des souches » 335€/ha ; « Exportation » 410€/ha	
	Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles Montant indicatif : sur devis	
Indicateurs de suivi		
Surface d'habitats restaurés si contrat		
*Les autres fiches actions concernaient du maintien d'habitat. Les fiches action 5.1 et 5.3 ont pour but de ressourcer les habitats.		



Parcelle sous contrat réouverture
sur le site Natura 2000 de la Midouze

Action 5.2	RESTAURER UNE DYNAMIQUE HYDRAULIQUE FONCTIONNELLE	Priorité 2
Objectifs	Restaurer des habitats naturels et d'espèces Cette action vise à restaurer des niveaux d'eau et des conditions favorables pour la diversification des écoulements et des habitats piscicoles en privilégiant la conservation d'un lit dynamique et varié plutôt qu'un cours d'eau homogène et lent.	
Habitats et espèces visés	<ul style="list-style-type: none"> - Gazons amphibies vivaces 3110, Gazons amphibies annuels 3130, Herbiers amphibies à characées 3140, Herbiers des eaux dormantes 3150, Herbiers à Millepertuis et Potamot 3160, Herbiers vivaces des eaux courantes 3260, Végétations annuelles des sédiments alluviaux 3270 - Lamproie de Planer 1096, Lamproie marine 1095, Vison d'Europe 1356, Loutre 1355 	
Déclinaison de l'action et outils mobilisables		
5.2.1 Renaturation des cours d'eau et diversification des faciès d'écoulement		
La renaturation vise à rendre aux cours d'eau un tracé et des berges proches de l'état naturel, et à restaurer certaines fonctions écologiques perturbées ou dégradées. Il s'agit de procéder par exemple à des opérations de reméandrage ou de remodelage des berges en pente douce sur des secteurs artificialisés. En parallèle, différents types d'aménagements peuvent être implantés (en période de basses eaux) pour contribuer à diversifier les écoulements et recréer une dynamique hydraulique fonctionnelle : blocs, déflecteurs, épis peignes, banquettes ...		
<i>Contrat N2000</i>	Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive Montant indicatif : sur devis	
5.2.2 Restauration des niveaux d'eau		
Il s'agit de restaurer des niveaux d'eau compatibles avec les fonctionnalités écologiques des habitats naturels et des espèces par la restauration ou l'aménagement d'ouvrages de petites hydrauliques rurales (vannes, batardeaux, buses, seuils ...)		
<i>Contrat N2000</i>	Restauration et aménagement des annexes hydrauliques Montant indicatif : sur devis	
	Restauration des ouvrages de petites hydrauliques Montant indicatif: sur devis	
Indicateurs de suivi		
Surface d'habitats restaurés si contrat		

Action 5.3	RECONSTITUER UNE RIPISYLVE DIVERSIFIEE	Priorité 3
Objectifs	Restaurer des habitats naturels et d'espèces Cette action vise à restaurer la ripisylve et la végétation des berges sur des secteurs jugés pertinents et appropriés, pour permettre la reconstitution d'un corridor écologique et la création de zones refuges pour certaines espèces.	
Habitats et espèces visés	<ul style="list-style-type: none"> - Aulnaies alluviales 91E0* - Vison d'Europe 1356, Loutre 1355, Cordulie à corps fin 1041 	
Déclinaison de l'action et outils mobilisables		
5.3.1 Reconstitution de ripisylve Il s'agit d'améliorer les boisements en place ou de reconstituer des corridors feuillus par plantation, bouturage ou régénération naturelle des peuplements de bord de cours d'eau. Les secteurs d'intervention seront choisis en fonction des enjeux afin de maintenir à la fois des portions de cours d'eau ensoleillées et des berges ouvertes favorables à certaines espèces telles que l'Agrion de Mercure, et des portions présentant un couvert forestier homogène au bénéfice d'une autre espèce comme la Cordulie à corps fin.		
<i>Contrat N2000</i>	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles Montant indicatif : sur devis	
Indicateurs de suivi Surface d'habitats restaurés si contrat		



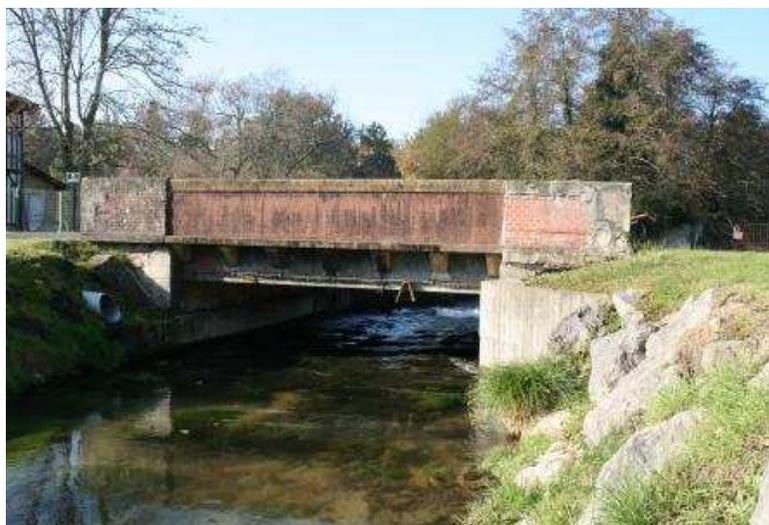
Cours d'eau avec une ripisylve dégradée
sur Onesse et Laharie

Action 6.1	FAVORISER LA TRANSPARENCE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES	Priorité 2
Objectifs	Restaurer les continuités écologiques Le réseau hydrographique présente différents ouvrages transversaux (seuils, vannes, réservoirs, étangs, ...) et ouvrages de franchissement des cours d'eau (passages busés, ponts, ...) qui représentent pour certains un obstacle à la continuité écologique et à la libre circulation des espèces aquatiques, qu'elles soient d'intérêt communautaire, patrimoniales ou ordinaires.	
Habitats et espèces visés	- Lamproie de Planer 1096, Lamproie marine 1095	
Déclinaison de l'action et outils mobilisables		
6.1.1 Gestion et aménagement des obstacles hydrauliques Il s'agit d'opérations de gestion, d'équipement ou d'effacement des ouvrages représentant un obstacle à la migration des poissons et à l'écoulement naturels de l'eau et des sédiments : <ul style="list-style-type: none"> - Effacement ou arasement d'ouvrages inusités - Aménagements permettant le franchissement (passe à poissons, démontage de vannes, création d'échancrures ...) - Gestion adaptée des ouvrages de petites hydrauliques (surveillance, manipulation, période d'intervention adaptée ...) 		
<i>Contrat N2000</i>	Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières <i>Opération non éligible pour les ouvrages présents sur les cours d'eau classés en liste 2 (Onesse, Vignac, courant de Contis), faisant obstacle à la continuité écologique et soumis à l'article L 432-6 du Code de l'Environnement</i> Montant indicatif : sur devis	
	Restauration des ouvrages de petites hydrauliques Montant indicatif: sur devis	
	Restauration et aménagement des annexes hydrauliques Montant indicatif: sur devis	
6.1.2 Sensibilisation des gestionnaires d'ouvrages Afin d'informer et de sensibiliser les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques de l'importance d'une gestion adaptée vis-à-vis de la libre circulation des poissons, de la gestion des niveaux d'eau et du transport sédimentaire, des actions de communication et de formation pourront être menées.		
<i>ACC</i>	Outils de communication	
Indicateurs de suivi Nombre d'ouvrages aménagés, Nombre de chartes signées		



Passe à poissons de la pisciculture de Saint Julien en Born

Action 6.2	FAVORISER LA LIBRE CIRCULATION DES MAMMIFERES SEMI-AQUATIQUES AU NIVEAU DES OUVRAGES ROUTIERS	Priorité 2
Objectifs	Restaurer les continuités écologiques Cette action vise à limiter les risques de collisions pour la Loutre et le Vison d'Europe lors du franchissement des cours d'eau au niveau des ouvrages routiers. A l'échelle du site, 16 ouvrages ne permettent pas le passage des animaux le long du cours, les obligeant à remonter et à traverser la voirie. Ces ouvrages sont dits « non-transparents ».	
Habitats et espèces visés	- Vison d'Europe 1356, Loutre 1355	
Déclinaison de l'action et outils mobilisables		
6.2.1 Aménagement des ouvrages routiers pour le cheminement du Vison d'Europe et de la Loutre Les possibilités d'aménagement pour faciliter le cheminement des mammifères semi-aquatiques sont multiples : pose de barrières étanches, réalisation de banquettes ou d'encorbellements, enrochements, ... Il conviendra d'étudier au cas par cas chaque ouvrage et de mettre en regard le programme pluriannuel des structures responsables, la faisabilité, le type d'aménagement à privilégier et le coût de l'opération pour la prise de décision.		
<i>Contrat N2000</i>	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site Montant indicatif : sur devis	
<i>ACC</i>	Outils de communication	
Indicateurs de suivi Nombre d'ouvrages routiers rendus transparents		



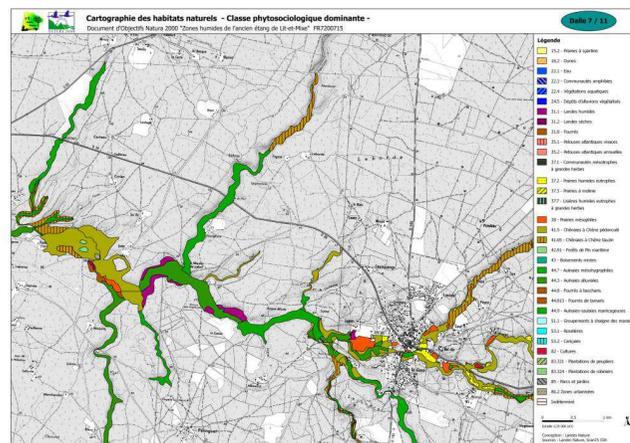
Pont équipé d'une banquette accessible en crue

Action 6.3	FAVORISER LES MOSAIQUES D'HABITATS ET LEURS CONNEXIONS	Priorité 3
Objectifs	Restaurer les continuités écologiques Cette action vise à limiter la fermeture des milieux et à favoriser le maintien d'une mosaïque de végétation au bénéfice d'une multitude d'espèces afin d'améliorer les potentialités d'accueil du site. Il s'agit d'intervenir pour le maintien et la restauration de mosaïque d'habitats : habitats ouverts, habitats de berges et habitats aquatiques.	
Habitats et espèces visés	- Cordulie à corps fin 1041, Agrion de Mercure 1044, Damier de la Succise 1065, Fadet des laïches 1071	
Déclinaison de l'action et outils mobilisables		
6.3.1 Entretien ou restaurer des habitats naturels permettant la connexion entre deux noyaux de populations connus Il s'agit d'intervenir pour la gestion ou la restauration des mosaïques d'habitats afin d'établir des corridors naturels pour les populations d'odonates et de lépidoptères.		
<i>Contrat N2000</i>	Voir fiches 5.1 / 5.2 / 5.3	
<i>Charte</i>	E_FOR_1, E_FOR_3, E_MOT_1, E_COU_1, E_COU_2, E_COU_4	
<i>ACC</i>	Formation et communication auprès des gestionnaires concernés, identification des secteurs d'intervention	
Indicateurs de suivi Nombre d'unités restaurées		



Large lisière entre deux zones plus ouverte

Action 7.1	PRECISER ET METTRE A JOUR LA CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS	Priorité 2
Objectifs	Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire Cette action vise à enrichir et à préciser la cartographie des habitats naturels afin d'améliorer le degré de connaissance du site et des milieux naturels qu'il abrite pour mieux les préserver.	
Habitats et espèces visés	<ul style="list-style-type: none"> Tous les habitats : Végétations herbacées vivaces des dunes 2110, Forêts dunales à Pin maritime 2180, Roselières et cariçaies dunaires 2190, Galeries riveraines à Tamaris 92D0, Gazons amphibies vivaces 3110, Gazons amphibies annuels 3130, Herbiers amphibies à characées 3140, Herbiers des eaux dormantes 3150, Herbiers à Millepertuis et Potamot 3160, Herbiers vivaces des eaux courantes 3260, Végétations annuelles des sédiments alluviaux 3270, Landes humides 4020*, Landes sèches 4030, Pelouses acidiphiles 6230, Prairies à Molinie 6410, Mégaphorbiaies 6430, Chênaies pédonculées à Molinie 9190, Aulnaies alluviales 91E0*, Chênaies à Chêne tauzin 9230 	
Déclinaison de l'action et outils mobilisables		
7.1.1 Mise à jour de la cartographie des habitats naturels Il s'agit d'affiner la cartographie des habitats naturels réalisée lors de l'élaboration du DOCOB et de réaliser un suivi au fur et à mesure des diagnostics préalables.		
ACC	Amélioration des connaissances et mise à jour	
Indicateurs de suivi Mise à jour effective de la cartographie des habitats naturels		



La cartographie est réalisée au 1/25 000^{ième} et sera précisée à la parcelle sur les secteurs inclus dans un contrat.



Fadet des Laïches

Action 7.2	ASSURER LE SUIVI ET AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LA REPARTITION DES ESPECES	Priorité 3
Objectifs	Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire Cette action vise à enrichir le niveau de connaissance sur certaines espèces d'intérêt communautaire présentant un réel enjeu de conservation à l'échelle du site à travers des inventaires complémentaires et des suivis.	
Habitats et espèces visés	- Toutes les espèces (en particulier le Flûteau nageant 1831, la Cistude 1220, la Cordulie à corps fin 1041, le Fadet des laïches 1071, le Damier de la Succise 1065, les chauves souris)	
Déclinaison de l'action et outils mobilisables		
7.2.1 Inventaire complémentaire et suivi des stations à Flûteau nageant		
Il s'agit de réaliser des prospections complémentaires et des opérations de suivi des différentes stations de Flûteau nageant mises en évidence sur le site afin de suivre leur évolution et d'identifier les facteurs contraignants. Pour se faire, il conviendra de définir un protocole, de le mettre en œuvre et d'établir un rapport d'expertise.		
ACC	Amélioration des connaissances et mise à jour	
7.2.2 Inventaire complémentaire et suivi des populations de Cistude		
Il s'agit de réaliser des prospections complémentaires et des opérations de suivi afin d'évaluer la répartition et l'état des populations de Cistude présentes sur le site et d'identifier les facteurs contraignants. Pour se faire, il conviendra de définir un protocole, de le mettre en œuvre et d'établir un rapport d'expertise.		
ACC	Amélioration des connaissances et mise à jour	
7.2.3 Inventaire complémentaire et suivi des populations d'odonates et de lépidoptères		
Il s'agit de réaliser des prospections complémentaires et des opérations de suivi afin d'évaluer la répartition et l'état des populations d'odonates (en particulier la Cordulie à corps fin) et de lépidoptères (Fadet des laïches et Damier de la Succise) présentes sur le site et d'identifier les facteurs contraignants. Pour se faire, il conviendra de définir un protocole, de le mettre en œuvre et d'établir un rapport d'expertise.		
ACC	Amélioration des connaissances et mise à jour	
7.2.4 Inventaire des populations de chauves souris		
Il s'agit de réaliser des prospections afin d'identifier les espèces de chauves souris présentes sur le site, d'évaluer leur répartition et l'état des populations et d'identifier les facteurs contraignants. Pour se faire, il conviendra de définir un protocole, de le mettre en œuvre et d'établir un rapport d'expertise.		
ACC	Amélioration des connaissances	
7.2.5 Inventaires complémentaires sur diverses espèces patrimoniales		
Il s'agit de réaliser des prospections afin d'évaluer la répartition et l'état des population de diverses espèces patrimoniales (anguille, batraciens, ...). Pour se faire, il conviendra de définir un protocole, de le mettre en œuvre et d'établir un rapport d'expertise.		
ACC	Amélioration des connaissances	
Indicateurs de suivi		
Nombre d'inventaires complémentaires réalisés		

Action 8.1	SENSIBILISER AUX RICHESSES NATURELLES ET AUX ENJEUX NATURA 2000	Priorité 1
Objectifs	Informer, sensibiliser et mettre en valeur le site Cette action a pour but de contribuer à une meilleure compréhension des enjeux Natura 2000 par l'ensemble des usagers du territoire et à favoriser leur prise en compte dans les activités humaines.	
Habitats et espèces visés	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les habitats : Végétations herbacées vivaces des dunes 2110, Forêts dunales à Pin maritime 2180, Roselières et cariçaies dunaires 2190, Galeries riveraines à Tamaris 92D0, Gazons amphibies vivaces 3110, Gazons amphibies annuels 3130, Herbiers amphibies à characées 3140, Herbiers des eaux dormantes 3150, Herbiers à Millepertuis et Potamot 3160, Herbiers vivaces des eaux courantes 3260, Végétations annuelles des sédiments alluviaux 3270, Landes humides 4020*, Landes sèches 4030, Pelouses acidiphiles 6230, Prairies à Molinie 6410, Mégaphorbiaies 6430, Chênaies pédonculées à Molinie 9190, Aulnaies alluviales 91E0*, Chênaies à Chêne tauzin 9230 - Toutes les espèces : Cordulie à corps fin 1041, Agrion de Mercure 1044, Damier de la Succise 1065, Fadet des laïches 1071, Lamproie de Planer 1096, Lamproie marine 1095, Cistude d'Europe 1220, Vison d'Europe 1356, Loutre 1355, Flûteau nageant 1831 	
Déclinaison de l'action et outils mobilisables		
8.1.1 Communication autour des richesses naturelles du site Afin d'assurer une prise de conscience de l'intérêt de préserver les milieux naturels et les espèces liés au site Natura 2000, divers outils de communication et de sensibilisation peuvent être proposés à destination du grand public, des scolaires et des différents usagers du site : expositions, plaquettes, panneaux d'information, animations, journée thématiques ...		
<i>ACC</i>	Outils de communication, sortie Natura 2000	
<i>Contrat N2000</i>	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact (contrat éligible en association avec un autre contrat) Montant indicatif : sur devis	
8.1.2 Communiquer sur le dispositif et les outils Natura 2000 Il s'agit d'expliquer et de promouvoir le dispositif Natura 2000 auprès des différents usagers du site afin de favoriser la prise en compte des enjeux et la mise en œuvre des actions de gestion.		
<i>ACC</i>	Animation, Outils de communication	
<i>Charte</i>	E_DPG_1, E_DUN_1, E_LOI_2	
Indicateurs de suivi Nombre de documents de communication, Nombre d'animations/ de formations réalisées		

Action 8.2	LIMITER L'IMPACT DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	Priorité 3
Objectifs	Informé, sensibiliser et mettre en valeur le site Cette action vise à préserver certains milieux sensibles du développement touristique et de la sur fréquentation via des opérations de sensibilisation, de communication ou de mise en défens.	
Habitats et espèces visés	- Végétations herbacées vivaces des dunes 2110, Forêts dunales à Pin maritime 2180, Roselières et cariçaias dunaires 2190, Galeries riveraines à Tamaris 92D0	
Déclinaison de l'action et outils mobilisables		
8.2.1 Contrôle du développement touristique aux abords de milieux sensibles Certains milieux se révèlent particulièrement sensibles au piétinement ou menacés par le développement touristique, en particulier les habitats littoraux. Il s'agit d'assurer leur protection à travers des actions de communication et/ou la mise en place d'aménagements permettant de limiter et de contrôler l'accès à ces milieux sensibles.		
<i>Contrat N2000</i>	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact Montant indicatif : sur devis	
	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès Montant indicatif : sur devis	
<i>Charte</i>	E_DUN_1, E_LOI_2	
<i>ACC</i>	Outils de communication	
Indicateurs de suivi Nombre de documents de communication ou d'aménagements réalisés		



Roselière d'intérêt communautaire
à préserver de la fréquentation touristique

Action 9.1	METTRE EN ŒUVRE LE DOCUMENT D'OBJECTIFS	Priorité 1
Objectifs	Assurer la mise en œuvre du DOCOB Cette action vise à faire vivre le site en favorisant la mise en œuvre des outils Natura 2000 et les projets de développement durable du territoire, en informant et en sensibilisant les acteurs socio-professionnels aux enjeux du site, et en les accompagnant dans la démarche réglementaire d'évaluation des incidences Natura 2000.	
Habitats et espèces visés	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les habitats : Végétations herbacées vivaces des dunes 2110, Forêts dunales à Pin maritime 2180, Roselières et cariçaies dunaires 2190, Galeries riveraines à Tamaris 92D0, Gazons amphibies vivaces 3110, Gazons amphibies annuels 3130, Herbiers amphibies à characées 3140, Herbiers des eaux dormantes 3150, Herbiers à Millepertuis et Potamot 3160, Herbiers vivaces des eaux courantes 3260, Végétations annuelles des sédiments alluviaux 3270, Landes humides 4020*, Landes sèches 4030, Pelouses acidiphiles 6230, Prairies à Molinie 6410, Mégaphorbiaies 6430, Chênaies pédonculées à Molinie 9190, Aulnaies alluviales 91E0*, Chênaies à Chêne tauzin 9230 - Toutes les espèces : Cordulie à corps fin 1041, Agrion de Mercure 1044, Damier de la Succise 1065, Fadet des laïches 1071, Lamproie de Planer 1096, Lamproie marine 1095, Cistude d'Europe 1220, Vison d'Europe 1356, Loutre 1355, Flûteau nageant 1831 	
Déclinaison de l'action et outils mobilisables		
9.1.1 Mise en œuvre de la contractualisation La mise en œuvre des mesures de gestion correspond à l'identification des contractants potentiels, la préparation et le montage administratif des dossiers, ainsi que le suivi des actions et l'accompagnement des gestionnaires. Les mesures contractuelles comprennent les contrats agricoles (sous forme de MAEC), les contrats forestiers et les contrats hors agricoles hors forestiers ainsi que la charte Natura 2000.		
ACC	Animation	
9.1.2 Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques il s'agit de garantir la compatibilité et la prise en compte des enjeux et des objectifs du Document d'Objectifs dans les différents projets de territoire et plans de gestion mis en œuvre sur le site (Documents d'urbanisme, Plan simple de gestion ...)		
ACC	Animation	
9.1.3 Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 L'accompagnement dans la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000 auprès des porteurs de projets peut se traduire par un porté à connaissance des éléments du Document d'Objectifs, la mise en place d'un formulaire simplifié adapté au site ...		
ACC	Animation	
Indicateurs de suivi Bilan d'animation, Nombre de contrats et de charte signés		